

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

- VU** la demande en date du 26/05/2026 par laquelle la société AIR GEO
demeurant 9 place Hullin, 85290 MORTAGNE SUR SEVRE,

représentée par M. Benoît JOUCK, géomètre-expert,

demande L'ALIGNEMENT
la Grande Métairie, commune de BOUSSAY,
au droit de la parcelle cadastrée ZN n°39 et de la voie communale appartenant au domaine public
- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** le code de la voirie routière;
- VU** la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- VU** l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par :

- les points A, B, C conformément au plan ci-annexé, dressé par PROGEO CONSEILS.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Il n'est pas créateur de droit et peut être retiré à tout moment.

Fait à Boussay, le 1^{er} juin 2026

**Le Maire,
Véronique NEAU-REDOIS**

Copie à :

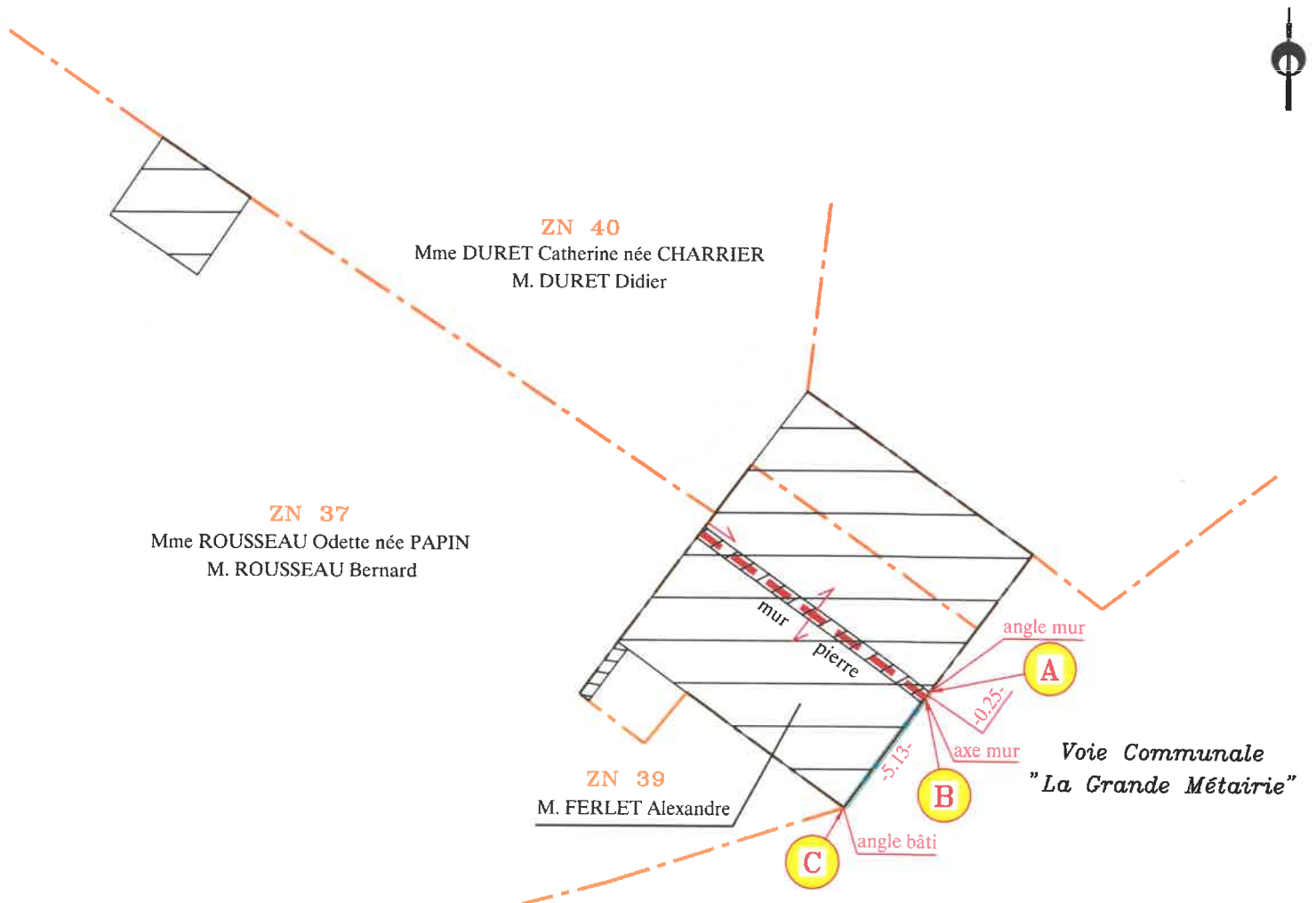
- Le demandeur pour attribution
- La commune de BOUSSAY pour attribution



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de BOUSSAY

PLAN D'ALIGNEMENT- INDICE A

Propriété de M. FERLET Alexandre		FICHER 201592-Bornage_Ind0A.dwg
COMMUNE BOUSSAY	ADRESSE La Grande Métairie	RÉFÉRENCE CADASTRALE Section ZN n°39
RÉFÉRENCE DU DOSSIER M024-2026-260592	ÉCHELLE ET FORMAT DU PLAN 1:250 - A4	DERNIÈRE MISE À JOUR DU PLAN Le 21-04-2026 par PL
RELEVÉ EFFECTUÉ Le 21-04-2026 par PL	RATTACHEMENT PLANIMÉTRIQUE RGF93/CC47 par GPS SPECTRA	RATTACHEMENT ALTIMÉTRIQUE NGF-IGN69



Légendes :

- ZC 331** Section et numéro cadastral
- Application cadastrale (tracé figuratif)
- (n.v)** Application cadastrale (tracé figuratif) pas de limite physique existante sur le terrain
- point de Limite
- signe de propriété de mur,haie,cloture
- Limite de fait
- Division projetée

Coordonnées des points de limite

MAT	X	Y	Nature du point
A	1386877.40	6212987.38	angle mur
B	1386877.25	6212987.17	axe mur
C	1386874.21	6212983.04	angle bâti